

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 12 novembre 2007

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. PERRON**Membres présents** : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MASSON - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - M. ALLAERT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. DANIERE - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - M. BOUHELIER - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - Mlle MASLOUHI - M. JAPIOT - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme REVEL-LEFEVRE - M. DUGOURD - Mme JARZAGUET - Mme VANDRIESSE - Mme CHOUX - M. HELIE**Membres excusés** : M. PRIBETICH (pouvoir M. MILLOT) - M. PINON - Mme MANSAT - Mme DELEBARRE (pouvoir Mme HERVIEU) - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH (pouvoir M.MASSON) - M. NUDANT (pouvoir M.DUGOURD) - M. BAZIN - M. BRIOT (pouvoir Mme WILLIAMS) - Mme THYEBALD**Membres absents** :**OBJET****DE LA DELIBERATION****Personnel municipal - Association Française des Ingénieurs et responsables de Maintenance (AFIM) - Adhésion d'un agent - Prise en charge par la Ville**

Monsieur Millot, au nom des commissions du Personnel et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

L'Association Française des Ingénieurs et responsables de Maintenance (AFIM) offre à ses adhérents une documentation riche sur les techniques de maintenance et les évolutions de la réglementation, ainsi qu'une veille technologique et des possibilités de formation.

L'adhésion à cette association permettrait au pôle "maintenance" du service Architecture, Bâtiments et Ateliers de s'informer et d'échanger sur les questions relatives à ce domaine, mais également de suivre les évolutions afférentes aux contrats de maintenance.

Il est proposé que la Ville prenne en charge l'adhésion d'un agent à cette association, étant précisé que la cotisation annuelle est actuellement de 254 €.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions du Personnel, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- décider, à compter de l'année 2008, la prise en charge par la Ville de l'adhésion d'un agent à l'Association Française des Ingénieurs et responsables de Maintenance (AFIM) ;
- m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PUBLIÉ LE 16/11/07

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

MUNICIPALITE DE LA CÔTE D'OR
Déposé le :

16 NOV. 2007

